VALENCIENNES. — Le 14e dragons, dont tous les journaux avaient annoncé le départ, reste, paraît il, jusqu'à nouvel ordre dans notre ville.

Des démarches seraient seulement commencées au ministère pour arriver au changement de garnison.

— Depuis deux jours, des affiches d'un rouge éclatant sont placardées sur les murs de notre ville. Elles annoncent la très-prochaine apparition d'une feuille quotidienne : *La Réforme du Nord*, dont le directeur politique est M. A. Giard, député de la 1re circonscription.

La *Tribune Valenciennoise*, qui, tout dernièrement a fait l'élection de M. Giard, montre un vif dépit et se plaint amèrement de l'ingratitude et de l'inconstance du nouvel élu.

## PAS-DE-CALAIS

LIÉVIN. — Nous recevons communication de la lettre suivante :

« Monsieur le préfet,

» Le 16 avril dernier, deux cris sortaient de la fosse ensanglantée par l'explosion de grisou des mines de Liévin ; l'un de ces cris, poussé par les ingénieurs et le comptable-maire de la Compagnie, annonçait qu'il n'y avait pas de dégâts matériels. Les actionnaires étaient rassurés ! Vous n'avez écouté que ce cri-là, Monsieur le préfet.

» A l'autre, qui déchire le cœur des mères, vous faites la sourde oreille. Vous dites : « Nous connaissons cet émoi ; c'est la troisième fois en » un an qu'il se produit : tout s'apaisera peu à » peu ; les pères craindront de perdre leur li- » vret ; les larmes des mères seront silencieuses ; » les sanglots des veuves et des orphelins ! » vieille guitare d'avocat ! d'ailleurs les morts ne » reviennent pas. »

» En effet, nous sommes au sixième mort ! vous escomptez le silence du cimetière : vous pourriez cette fois vous tromper.

» Le cri des victimes a déjà trouvé des échos sympathiques dans tous les journaux qui aiment sincèrement et loyalement les ouvriers : pourquoi ne trouverait-il pas aussi un écho vengeur dans la loi et la justice ?

» Lorsqu'un accident de chemin de fer arrive, l'enquête officielle est publiée, elle sert de base au règlement des dommages-intérêts dus par celui qui a causé un préjudice à autrui : Comment, sans enquête, fixer le montant de l'indemnité allouée par l'article 1382 du Code civil aux victimes et à leurs familles ? Comment déterminer le véritable débiteur de cette indemnité ?

» La justice va plus loin : elle applique le Code pénal : Quiconque, dit l'article 319, « par » maladresse, imprudence, inattention, négli- » gence ou inobservation des règlements, aura » commis involontairement un homicide ou en » aura été involontairement la cause, sera puni » d'un emprisonnement de trois mois à deux » ans et d'une amende de 50 fr. à 600 fr. »

» Des ingénieurs, des directeurs coupables à payer des dommages et intérêts considérables, condamnés même à l'amende et à la prison, cela se voit lorsqu'il s'agit d'accidents de chemins de fer. C'est le droit commun.

» La justice a le bras assez long pour atteindre d'autres coupables que le pauvre Cauvin, qu'on a enterré samedi.

» Voulez-vous nous laisser croire que sous la République opportuniste de M. Grévy, notre bon ami, sous l'administration du préfet Bihourd, l'ouvrier des houillères est privé de la protection du droit commun et traité comme chair à grisou !

» J'ai l'honneur d'être, monsieur le préfet, etc.

» *Un ouvrier mineur de Liévin.* »

**Etat-Civil de Roubaix.** — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 4 MAI. — Henri et Mathilde Caullet, jumeaux, rue de la Guinguette, 23. — Adolphe Goossens, rue des Vélocipèdes, cour Faidherbe, 3. — Louis Stevens, rue Descartes, cour Pennel, 5. — Blanche Duflefs, rue de Lannoy, 213. — Jean Delannoy, rue d'Arcole, 3. — Léonie Christiaens, rue d'Italie, 51. — Georges Hennebel, aux Trois-Ponts, cour Pierre Lebrun, 2. — Adolphe Provoyeur, rue Archimède, 21. — Julia Leruste, rue de Lannoy, cour Boyaval, 9.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 4 MAI. — Adèle Leman, 13 jours, rue Jules Dérégnaucourt, 50. — Ferdinand Samain, 1 an, sentier de la Vigne, près la Douane, 23. — Désiré Lootens, 26 ans, tisserand, rue de Beaumont, maisons Delporte, 4. — Aurélie, 10 ans, Hôtel-Dieu. — Louis Steindre, 39 ans, rentreur, rue des Arts, 228. — Julie Balcaen, 19 ans, bobineuse, rue de Tourcoing, cour Flipo, 38. — Marie Liétard, 64 ans, pensionnaire, aux Petites Sœurs. — Gabrielle Maton, 1 an, rue de l'Epeule, cour Lampe, 3.

**Etat-Civil de Tourcoing.** — NAISSANCES du 5 mai. — Jeanne Vandermeeren, au Blanc-Seau. — Joseph Evrard, rue Saint Paul. — Henri Demeulemeester, pont de Neuville. — Henri Leclercq, au Chêne-Houpline. — Marguerite Valcke, Croix Rouge. — Marie Fremaux, rue de la Cloche.

DÉCÈS du 5 mai. — Céline Noppe, 28 ans, repasseuse, rue de Wattrelos. — Hortense Malfait, 24 ans, soigneuse, rue de la Latte. — Philomène Dhal, 42 ans, fille de bureau, rue de la Cloche. — Louis Duterte, 24 ans, sans profession, Hôpital Civil.

MARIAGES du 5 mai. — Léon Deloose, 34 ans, corroyeur et Pharaïde Boucksaert, 21 ans, sans profession. — Charles Desmars, 23 ans, tanneur et Marie-Louise Blomme, 22 ans, moulineuse.

## CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille WATINELEMAIRE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Arthur Jean-Baptiste WATINE, décédé à Roubaix, le 5 mai 1883, dans sa 42e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 7 dudit mois, à 8 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Neuve, 15.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mardi 8 mai 1883, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Anne-Marie-Alexandrine DELREUX, veuve de Monsieur Jean-Baptiste LEROUGE, décédée à Roubaix, le 12 avril 1883, dans sa 86e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 7 mai 1883, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Julie Eléonore DELAUNEY, épouse de Monsieur Charles SCAMPS, décédée à Roubaix, le 10 avril 1883, dans sa cinquante-sixième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 7 mai 1883, à 10 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Dame Marie-Julie Léocadie CHIEUS, épouse de Monsieur Victor ROGER, décédée à Roubaix, le 4 mai 1882, à l'âge de 30 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 8 mai 1883, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Sophie Colette-Joseph DESMETTRE, épouse de Monsieur François Xavier RUFFELET, décédée à Roubaix, le 4 avril 1883, dans sa 74e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Vous êtes ainsi prié d'assister à l'Obit que les Dames de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul feront célébrer le mercredi 9 courant, à 8 heures en la même église.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Saint-Sépulcre, à Roubaix, le mardi 8 mai 1883, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Madame veuve CAULLIER, née Flavie HENSAIN, décédée à Roubaix, le 2 avril 1883, dans sa 82e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 7 mai 1883, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Marie DUPIERS, décédée à Roubaix, le 4 mai 1881, dans sa 78e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le present avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacre-Cœur, à Roubaix, le lundi 7 mai 1883, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Joseph LEBLIEZ, époux de Dame Cécile CARETTE, décédé à Roubaix, le 2 avril 1883, dans sa soixantième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église de Wattrelos, le lundi 7 mai 1883, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Théodore-Jean-Baptiste-Séraphin-Joseph DELCOURT, veuf de Dame Euphémie-Zoé DEPLASSE, décédé à Wattrelos, le 2 avril 1883, à l'âge de quarante cinq ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 7 mai 1883, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Juliette-Florence CALLENS, épouse de Monsieur Arthur DESMARCHELIER, décédée à Roubaix, le 30 mars 1883, à l'âge de 35 ans et 6 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

## BELGIQUE

LIÈGE. — Le tirage pour le remboursement de l'emprunt contracté en 1860 par la ville de Liége a eu lieu le mardi 1er mai. Voici les numéros primés :

Numéro 1124 remboursable par 5,500 fr.
Numéro 13370 par 3,000 fr.
Numéro 8282 par 2,000 fr.
Numéro 10385 par 1,500 fr.
Numéro 16577 par 1,000 fr.
Numéros 1104 — 1181 — 2338 — 3078 — 3290 — 3743 — 4256 — 4505 — 5231 — 5598 — 5835 — 6316 — 7328 — 7659 — 8403 — 9013 — 9075 — 10154 — 11034 — 11205 — 11345 — 13504 — 141 5 — 14955 — 16152 — 16312 — 16950 — 17344 — 17765 — 18453 — 21006 — 21617 — 23203 — 23238 — 24051 — 26634 — 27506 — 27767 — 29133 — 29687 — 29755 chacun par 200 francs.

— Le même jour a eu lieu le 47e tirage pour le remboursement de l'emprunt contracté par ladite ville en 1868. Numéros primés :

Numéro 53121 remboursable par 25,000 francs.
Numéros 67028 — 61914 — 101061 chacun par 1,000 francs.
Numéros 65002 — 66777 — 74601 — 97816 chacun par 500 francs.
Numéros 2724 — 21790 — 57507 — 62340 — 64315 — 67222 — 83517 — 100178 — 103796 — 110620 chacun par 200 francs.

## FAITS DIVERS

ALGER. — Le 28 avril, une tempête, précédée par deux jours entiers d'un siroco intense, s'est déchaînée vers les huit heures du soir sur la région de Cherchell.

Des dégâts importants ont été causés par la chute de la pluie qui, chassée avec force, a brisé une grande quantité de jeunes pousses dans les vignes.

Un sinistre maritime a eu lieu à l'entrée même du port de Cherchell.

La balancelle l'*Amérique*, surprise à Gouraya, où elle opérait un chargement d'huile pour Alger, dut s'éloigner de la côte et gagner le large.

La mer, complètement démontée, lui enleva son gouvernail. Après une nuit d'angoisses, l'équipage était parvenu ce matin vers sept heures en face de l'entrée du port.

Malgré de grands efforts, la passe ne put être franchie et le bâtiment vint heurter la jetée romaine à quelques centaines de mètres du bord.

Les hommes qui le montaient, à bout de forces et épuisés, avaient à peine eu le temps de se jeter dans un canot, que l'*Amérique*, faisant eau de toutes parts, s'abîmait dans les flots.

UN ENFANT ENRAGÉ. — Un enfant de douze ans, Joseph B..., a succombé chez ses parents, qui habitent une petite maisonnette dans un terrain vague du quartier de Javel, à une maladie horrible : à la rage.

Il y a trois mois environ, les époux B.. trouvaient, à quelques pas de leur habitation, un malheureux chat étique, qu'ils recueillirent chez eux. L'animal était peu caressant; aussitôt qu'il avait mangé, il allait se cacher sous les meubles, et, lorsque le petit Joseph voulait le caresser, le chat poussait des miaulements rauques.

Il a deux mois, l'enfant, en revenant de l'école, marcha sur la queue du chat, qui se précipita furieux sur lui et le mordit si cruellement à la main qu'il fallut tuer l'animal pour lui faire lâcher prise.

Les parents se contentèrent de laver la plaie avec de l'eau-de-vie camphrée. La blessure, quoique cicatrisée, conserva néanmoins une teinte rougeâtre et violacée de mauvais augure; puis, l'enfant se plaignit sans cesse de maux de tête sa vue s'affaiblit, et, hier matin, la fièvre s'empara de lui. Il resta couché.

A neuf heures, la plaie se raviva, la malade tout à coup, et un peu durant l'enfant gagna l'épaule. La mère voulut faire prendre à l'enfant un bain de pieds, mais, à la vue de l'eau, il fut saisi d'un violent sentiment d'horreur et cacha sa tête dans les draps en criant :

— Maman ! maman ! ne me tue pas !

On lui appliqua alors des sinapismes aux extrémités; mais, pris aussitôt d'un accès de fureur, il sauta à bas de son lit en poussant des hurlements épouvantables.

Les parents, effrayés, envoyèrent chercher un médecin. Celui-ci reconnut immédiatement tous les symptômes de l'hydrophobie.

A deux heures de l'après-midi, le délire s'emparait du pauvre petit. Il se débattait convulsivement en criant :

— Le chat ! le chat ! Ôtez moi le chat ! Il m'étouffe, il me mange; ôtez le ! ôtez le !

Une demi heure après, il poussa un cri déchirant et tomba raide mort.

— UN ACCIDENT qui a failli avoir de terribles conséquences, a eu lieu hier soir, vers six heures et demie, boulevard Malesherbes, en face du collège Monge. M. de Lesseps, revenant du bois de Boulogne, passait sur ce boulevard, accompagnant cinq de ses enfants, montés sur des ponneys. Soudain, en sens contraire, on vit arriver à fond de train, attelé sur un dog cart, un jeune cheval qui avait pris le mors aux dents. Avant que M. de Lesseps ait eu le temps de faire ranger ses enfants, le cheval emporté passait comme une trombe, bousculant deux ponneys et atteignant en plein poitrail, le cheval monté par une des filles de M. de Lesseps, le faisait rouler sur la chaussée, et la pauvre enfant, projetée à plusieurs mètres en avant, restait étendue sans connaissance. M. de Lesseps en a été quitte pour la peur : les soins prodigués à sa fille, dans une maison voisine, sont parvenus à la ranimer. Elle a même pu remonter à cheval et rentrer au pas jusqu'à son domicile.

DRAME DE LA FOLIE. — Les journaux du Gers racontent qu'un crime épouvantable vient d'être commis à Labejan.

Le nommé Antoine Molère, âgé de vingt neuf ans, qui avait toujours été d'un caractère sombre, fuyant toute société, ne prenant même jamais ses repas avec ses parents et se faisant servir dans sa chambre, avait, depuis quelque temps, tellement alarmé sa mère par son attitude, que Mme Molère avait fait des démarches pour qu'il fut interné à la maison de santé d'Auch. Mais comme il n'avait pas donné encore de signes suffisamment évidents d'aliénation mentale, cette demande ne fut pas accueillie.

Avant hier dans la journée, il fut pris d'un accès de violente colère que sa mère, épouvantée, alla se réfugier chez son gendre, en suppliant son mari de venir avec elle. M. Molère refusa. Le lendemain, Antoine, étant seul avec son père, s'arma d'une barre de bois, se rua sur le vieillard et lui brisa la cervelle.

Une jeune Espagnole de dix-huit ans, domestique des époux Molère, ayant voulu accourir son vieux maître, tomba comme lui sous les coups de l'assassin.

Ce fut un voisin qui, dans l'après midi de ce jour, aperçut les deux cadavres affreusement mutilés.

Antoine Molère s'est laissé arrêter, samedi, sans faire de résistance; il a dit que si son double crime était à faire, il ne le commettrait pas, et a manifesté un grand repentir.

Il a été écroué à la maison de Mirande.

La famille Molère est une des plus riches de la contrée, où elle possède des propriétés importantes. M. Molère avait soixante-douze ans.

LES MÉTAMORPHOSES D'UN COQUIN. — Le parquet de la Seine vient de faire amener à Rouen un individu qu'on a arrêté sous l'inculpation de nombreux vols.

Cet homme s'était rendu coupable, dans cette ville, de plusieurs escroqueries sous différents noms, et en revêtant illégalement le costume d'officier avec les insignes de la Légion d'honneur.

Cet audacieux malfaiteur a pris à tour de rôle les noms de Colas, Berlé, Bolle, capitaine Carné, de Verneuil, capitaine de Berkem, lieutenant de Grasse, comte de Vaidan, vicomte Gaston de Henri de Hannonville, d'Hauterive, Henri de la Brosse, Busserolles, etc. Il parle très bien l'anglais et l'allemand et se dit Alsacien-Lorrain.

Il y a lieu de supposer qu'il a commis plusieurs autres vols sous ces différents noms, à l'aide de cartes de visite et de faux papiers, tels que certificats, permissions militaires et feuilles de route.

UN MAGNIFIQUE HÉRITAGE. — Une jeune fille nommée Anaïs B..., fileuse chez M. Viel, a fait tout récemment un héritage que l'on évalue à plusieurs millions. La chose tient du roman. Le testateur est mort à Paris depuis vingt-cinq à trente ans et l'on est resté tout ce temps sans découvrir les héritiers, qui se trouvent être de modestes cultivateurs de Plégros-la-Clastre, petit village près de Crest (Drôme).

Il faut croire qu'il y a exagération dans le chiffre.

La population de Piégros est toute bouleversée par cette aventure inattendue. Le facteur est littéralement assailli par le village entier à son arrivée, tant l'on est avide de renseignements et de nouvelles. Chaque jour, en effet, les hommes d'affaires de Paris renseignent les héritiers.

GRAND TAPAGE Il y a quelques jours, à New-York, parmi les élèves de Barnum, raconte le *Rappel* :

« Pilot, l'un des éléphants de la troupe, paraissait contrarié du voisinage de Gypsy au moment où on les menait à l'abreuvoir. Son cornac Newman dut intervenir. Pilot parut se calmer et se laissa enchaîner tranquillement à sa place ; mais, entraînant tout à coup en fureur, il entoura de sa trompe le cou de Newman, et, d'un coup de ses défenses, lui cassa une dent et lui en abîma plusieurs ; finalement il le renversa à trois reprises et se dirigea ensuite vers une cheminée, qu'il se mit en devoir de démolir, en lançant des briques dans toutes les directions.

» On put, non sans peine, se rendre maître de lui et l'enchaîner ; mais comme l'énorme bête ne se calmait pas, et mettait en danger par ses accès de rage, non-seulement la vie de ses gardiens, mais encore celle de ses compagnons d'esclavage, sa mort fut décidée. C'est son cornac qui s'est chargé de cette funèbre besogne; armé d'un révolver de fort calibre, il a logé deux balles dans le cœur de Pilot, et d'une troisième il lui a crevé un œil ; la bête est morte en moins de cinq minutes. Pilot pesait 9,000 livres ; il s'était toujours montré difficile, et, à certaines époques, il avait des accès de fureur qui ont coûté la vie à un ou deux de ses gardiens en Angleterre. Barnum l'avait acheté et amené aux Etats-Unis en 1877.

— LE GENIÈVRE ne donne pas de force, comme on le croit généralement dans les classes laborieuses.

M. de Parville fait justice de cette erreur :

« L'alcool est un réfrigérant ; il se décompose dans l'économie en absorbant de la chaleur, et l'on sait bien que chaleur et force sont synonymes. L'alcool diminue notre ration de force disponible. Certes, il agit sur le système nerveux et accroît momentanément la dépense de force ; il semble que l'on soit, en effet, plus énergique et plus solide après l'ingestion d'un petit verre de cognac ; mais, l'effet nerveux passé, il faut le payer à intérêts composés ; la réaction vient, et si l'on ne recommence pas à user du procédé, la faiblesse suit l'effort que l'on a fait sous l'influence d'une excitation factice.

» Le petit verre donne comme on dit vulgairement un coup de fouet. On gagne en force dans l'unité de temps, voilà tout, mais pendant un temps court ; on perd au contraire en force absolus, mais pendant un temps plus long. Le sujet, peu habitué à s'observer soi même, ne s'aperçoit pas de cette déperdition lente ; ce n'est que beaucoup plus tard que la faiblesse survient et trahit l'usage continu des boissons alcooliques. »

De même pour les troupes en campagne pour lesquelles l'eau de vie est plutôt nuisible qu'utile.

## LE TRIOMPHE DE DONATO

Ce qui s'est passé, hier, au Havre, tiendra certainement une large place dans l'histoire du magnétisme, et constituera une des plus belles phases de la carrière de Donato. Un professeur de l'Université était venu dans l'intention de démasquer le célèbre magnétiseur. Il avait apposé sur les murailles de la ville des affiches promettant monts et merveilles, et répandu à profusion d'alléchants programmes qui devaient attirer un nombreux public. Or, aucune des promesses du professeur de l'Université, appointé par l'Etat, n'a été tenue. Aussi est-ce au milieu des manifestations non équivoques de l'indignation générale que ce prétendu conférencier s'est retiré honteux et confus, sans rendre l'argent qu'on lui réclamait avec justice, puisqu'il n'avait rempli aucune partie de son programme.

M. Cousinet, puisqu'il faut l'appeler par son nom, a débuté par une conférence aussi fastidieuse que fallacieuse, rééditant une foule de vieilleries que tout le monde sait et qu'étalent dans tous les dictionnaires. On l'écouta patiemment quoique ce fut impatientant au possible. A son entrée sur l'estrade, une question embarrassante lui avait été posée, il n'avait pu y répondre.

M. Cousinet, qui prétendait dévoiler les trucs d'autrui, avait commencé par employer un truc grossier en lançant dans le public des programmes remplis de recommandations et d'éloges qu'il attribuait aux principaux journaux parisiens.

Il avait ajouté que, depuis ses conférences à Paris, aucun magnétiseur n'avait osé s'y représenter. Tout cela n'était que rodomontades.

Mais racontons les faits. M. Cousinet ayant terminé son ennuyeuse conférence, pleine d'erreurs et de contradictions, pesante et pédante, agrémentée de fréquentes incursions dans le domaine des personnalités blessantes et d'appels répétés aux préventions des contradicteurs et aux rancunes des adversaires de M. Donato, celui ci prit la parole, et, en termes mesurés, aussi académiques que scientifiques, il rétorqua successivement tous les arguments du conférencier. Il ne fut pas difficile de s'apercevoir que M. Cousinet perdait contenance et cherchait à sauver sa situation en provoquant quelque incident nuisible au magnétiseur. Mais Donato, tenant tête à tout, répondant à tout, finit par enlever les applaudissements enthousiastes d'un public qui, plus d'une fois, lui avait manifesté une évidente hostilité, au début de la séance.

Quand il fallut passer de la théorie à l'application, ce fut bien une autre affaire ! Là, M. Cousinet, qui devait nous révéler tous les trucs, ne parvint à nous révéler que sa complète impuissance. M. Donato, mis en demeure, par son propre adversaire, de produire telles et telles expériences, les réussit à merveille ; et quand toute la salle pria M. Cousinet de lui dévoiler enfin les trucs dont le magnétiseur s'était servi pour provoquer les phénomènes qui venaient de frapper les yeux de tous, M. Cousinet imita de Conrad le silence prudent. Cependant, M. Cousinet, qui paie d'aplomb, avait affirmé qu'à l'instant même, si M. Donato voulait faire ce qu'il réclamait de lui, ou bien il le démasquerait, ou bien il le proclamerait grand homme. N'ayant pu faire la première chose, il s'est dérobé à la seconde.

Un incident qui a égayé la séance aux dépens de M. Cousinet, c'est celui de M. Cousinet voulant magnétiser M. Donato. Il l'avait annoncé, avec un aplomb qui ne recule devant aucune bourde; il avait dit : Tout à l'heure, je magnétiserai M. Donato, et comme, le moment venu, M. Cousinet ne tenait pas sa promesse, cette promesse que les spectateurs avaient accueillie avec enthousiasme, M. Donato vint très-gentiment se mettre à genoux, aux pieds de son adversaire, le prier de vouloir bien la remplir.

M. Cousinet hésite. Cependant il lance à M. Donato un œil furibond, il cherche à foudroyer le magnétiseur, qui se laisse faire de la meilleure grâce du monde, et qui se prête on ne peut mieux à l'expérience.

— Je vais vous empêcher de vous relever, s'écrie M. Cousinet. Relevez-vous !

Et pour empêcher M. Donato de se relever, M. Cousinet se met à cheval sur les épaules du magnétiseur, qui se relève néanmoins sans la moindre difficulté.

M. Cousinet renonce à magnétiser M. Donato. Hilarité générale.

Une personne honorablement connue au Havre présente son fils à l'auditoire et prie M. Cousinet de faire une démonstration sur lui. M. Cousinet remonte à cheval sur les épaules du jeune homme pour l'empêcher de se relever. Des huées accueillent cette grotesque parodie des expériences de M. Donato. Malgré le *truc* de M. Cousinet, le jeune homme se relève facilement. Alors M. Donato prie ce jeune homme, dont la bonne foi n'est douteuse pour aucun des assistants, de se remettre à genoux, et, se plaçant à quatre pas de lui, il l'empêche de se relever par la seule fascination du regard.

M. Donato est entouré, félicité, presque porté en triomphe et M. Cousinet se retire, poursuivi par des huées.

Alors M. Serres, professeur de l'Université et directeur de l'école Castorin-Delavigne au Havre, monte à la tribune et s'exprime ainsi :

« Je crois résumer l'opinion de toute l'assistance en disant : depuis huit jours, les murs de la ville sont couverts d'affiches sur lesquelles on lit : *Bas les masques !* Ce n'est pas M. Cousinet qui aurait dû faire placarder ces affiches, c'est M. Donato ! »

Applaudissements interminables et cris de : « Vive Donato ! A bas Cousinet ! »

On nous apprend que M. Cousinet s'est empressé de déguerpir ce matin.

## LA LETTRE ANONYME

Connaissez-vous au monde rien de pire, de plus vil et de plus lâche que la lettre anonyme ? N'importe dans quelle circonstance, que celle-ci soit aussi grave qu'on le puisse supposer, ou bien qu'il ne s'agisse que de choses à peu près insignifiantes ou du moins de peu d'importance, la lettre anonyme est une arme à la portée des pusillanimes. La plupart du temps, pour ne pas dire toujours, elle sert pour des vengeances basses. Ceux qui ne craignent pas de l'écrire sont au fait des faiblesses de l'esprit humain, connaissent ses capitulations et ses défaillances. Ce sont des misérables comme il n'en est point de pires, tapis dans l'ombre comme des bandits, et trouant d'une balle sans étiquette la poitrine de quiconque passe à leur portée.

Je crois que le malheureux qui, dans n'importe quelle occasion, à propos de si peu que ce soit, ne recule point devant la lettre anonyme, est capable de toutes les bassesses. Nous savons cela mieux que personne, nous autres journalistes, à qui ces épîtres ne sont point marchandées. Dans les débuts de la profession, nous n'y sommes point insensibles, au contraire. Mais, peu à peu, l'on s'y fait, et bientôt nous la prenons pour ce qu'elle vaut et nous la jetons au panier. Cela est de si peu de conséquence, surtout quand l'absence d'orthographe se joint à l'absence de la plus vulgaire honnêteté dans les sentiments ! Une chose étrange, c'est que l'on n'ait point le courage de son opinion, si bête et si méchante qu'elle soit. Elle ne vaut, cependant, ou ne doit valoir que par l'appui personnel qu'on lui prête. Et pourtant, que de malheurs irréparables provoqués par la lettre anonyme !

Jamais on ne saurait trop dire le peu de cas qu'il en faut faire, et le peu d'attention qu'elle mérite. Malheureusement, tous ne sont pas revêtus du triple airain dont parle le poète, et ceux-là sont rares qui savent traiter une dénonciation anonyme par le dédain. Il faut, pour cela, une force d'âme qui n'appartient pas à tout le monde, et aussi une pratique des choses de la vie qui n'est pas à la portée des premiers venus. Le bandit qui se jette sur le passant, pour le voler, court une sorte de danger ; il se trouve en présence d'un homme qui peut et qui veut se défendre. Dans son agression criminelle, une part est souvent réservée à l'inconnu. Le dénonciateur anonyme ne court point ces dangers. C'est dans la tranquillité la plus complète qu'il opère, et qu'il se frotte les mains, quand il lui est permis de se rendre compte des conséquences de son guet-apens. Non, il n'y a rien au monde de plus vil que cela !

Voyez, cette affaire du barrage de Suresnes ! Une jeune femme est retirée de l'eau, asphyxiée depuis quelques heures. Tout fait croire à un crime, depuis les précautions prises par la victime même, jusqu'aux dépositions de certaines personnes interrogées, qui ont entendu des cris de détresse, un bruit de lutte, que sais-je ! et enfin la chute lourde d'un corps dans l'eau. Assurément, toutes les apparences sont pour le crime ; généralement les malheureux qui se noient ne se bâillonnent point avant de se jeter à la rivière. Mais la police, fort heureusement, ne juge point sur les apparences et procède à des enquêtes sérieuses. De celle qui a été poursuivie, dans la circonstance, il est résulté ceci qu'une lettre anonyme a poussé cette jeune femme au suicide.

Le roman n'est pas long, mais son lugubre dénouement doit peser d'un certain poids, à cette heure, sur une conscience, si l'homme capable d'écrire une lettre anonyme peu se rendre compte du mal qu'il a fait. La noyée de Suresnes ne vivait point d'une vie régulière. Elle était la maîtresse d'un ouvrier et mère de plusieurs enfants. Ce sont là des situations qui pèsent aux honnêtes gens, et, dans peu de temps, celle-ci devait être régularisée. Mais, dans l'intervalle, voici la lettre anonyme ! On écrit à l'amant que celle dont il veut faire sa femme le trompe indignement, et qu'il est le jouet de manœuvres déloyales. Le malheureux garçon n'a pas ce qu'il faut pour résister à cela. Peut-être même, se dit-il, que l'allégation n'a rien d'extraordinaire, et voilà qu'il chasse, comme une lépreuse, celle à qui il était prêt à donner son nom.

On sait le reste, l'effondrement d'une intelligence simple sous des accusations brutales et brutalement formulées, le désarroi de la raison, l'affolement, en un mot. La pauvre femme s'en est allée vers la mort, parce qu'elle croyait que, pour elle, il n'y avait plus moyen de vivre. Peut-être l'auteur de la lettre anonyme a-t-il assisté, impassible, au sauvetage du cadavre, sans se douter qu'il avait cette mort à sa charge ; car il faut une rude déviation du sens moral pour préparer, de sang-froid, de telles scènes et de telles catastrophes. Ce n'est pas autre chose, cependant, que le plus lâche des assassins, et qu'il serait intéressant de découvrir et de démasquer, d'une façon certaine, ne fût-ce que pour faire un exemple propre à intimider ces bandits, dont l'arme est la plus insaisissable de toutes les armes, et qui assassinent, avec la quasi certitude de l'impunité.

Je sais bien qu'il n'y a qu'une façon de s'y prendre à l'égard de tels forfaits, et qu'il faut leur résister et les réduire par le dédain. Mais le dédain n'est pas à la portée de tous, et tous ne sont pas taillés pour déchirer la lettre anonyme ou pour la jeter au panier ou par la fenêtre. Ceux qui en usent le savent bien, allez ! et frappent presque toujours à coup sûr. Une femme morte, des enfants sans mère, un homme désespéré, qu'est-ce que cela peut bien faire au misérable qui, bien probablement, avait prévu ce drame lamentable et, d'un simple coup de plume, a poussé, à l'eau, sa victime ? Bien mieux, il est probable qu'il suivra le convoi funèbre, — car la dénonciation anonyme ne peut être partie que de l'entourage, — et prodiguera ses consolations à celui que ses allégations auront trompé. C'est l'histoire éternelle de ces drames où l'assassin n'est pas saisissable, qui se renouvellent plus fréquemment qu'on ne le pense et qui sont une des plus ignobles conséquences de la lâcheté et de la cruauté humaines.

JEAN DE NIVELLE.

## BULLETIN DU COMMERCE

### TOILES

LILLE. — Pas d'amélioration à signaler.

Une adjudication de 3 500 pièces environ de toiles, devant servir à faire des bourgerons pour l'armée, a eu lieu samedi à Paris. Les concurrents étaient nombreux et, malgré la hausse qui existe sur les fils, on nous assure que les adjudicataires, que l'on nous dit être des confectionneurs de Paris, ont soumissionné avec une baisse de 3 à 4 cent. au mètre, sur les prix obtenus l'année dernière pour la même fourniture.

ARGENTINES. — Toiles expédiées par la gare du 21 au 27 avril : Total 301.011 kil.

BELGIQUE. — A Gand, le fabricant devient le maga- sinier du négociant qui s'approvisionne selon ses besoins — Mêmes prix. Le 21, à Malines, 59 pièces, dont 5 grises et 54 blanches ont été exposées en vente ; les premières se sont vendues 1.03 et les secondes de fr. 1.29 et 2 20 le mètre.

DUNDEE. — La demande est assez limitée, il y a peu d'activité dans les affaires pour l'intérieur comme pour l'exportation. La situation peu satisfaisante de cette branche de fabrique est rendue plus difficile encore pour la hausse des fils. En toiles à voiles, moins d'activité que précédemment.

BELFAST. — Fabrication mécanique. — Toiles légères : Demande très-calme, les stocks augmentent, prix en faveur des acheteurs. — Toiles moyennes : Recherche active aux derniers cours, stocks faibles. — Grosses toiles : Vente ferme, les stocks ne croissent pas, prix maintenus. — Toiles à mouchoirs : Peu d'affaires, stocks limités, prix bien tenus — Batistes : Assez bonne demande, la production s'écoule, prix bien tenus. — Fabrication à la main — Toiles légères : Demande meilleure, les stocks sur le marché diminuent, prix très-fermes. — Toiles moyennes : Vente ferme, stocks stationnaires, prix maintenus. — Grosses toiles : Recherche modérée, les stocks ne croissent pas, prix maintenus. — Toiles à mouchoirs : Bonne demande, les stocks diminuent, prix très-fermes. — Batistes : Affaires peu actives, mais très fermes ; prix maintenus. — Toiles blanches et apprêtées. — Affaires avec l'intérieur : Affaires égales à celles de la semaine dernière, plus nombreuses qu'étendues ; le ton du marché est généralement bon. — Affaires avec l'Amérique : Les derniers avis sont satisfaisants, une bonne quantité a changé de mains et les prévisions sont favorables. Beaucoup d'acheteurs sont venus ici, on attend les autres.

BIELEFELD. — Demande toujours active pour les moyennes et fines toiles 6/4 blanchies et tissées à la main ; la production étant réduite, on ne peut facilement suffire à la demande. Quelques sortes de toiles et de mouchoirs manquent complètement. Les grosses et moyennes sortes en linge de table restent bien demandées ; les fines sortes sont délaissées. La demande est également active et les prix en hausse pour les toiles tissées à la mécanique.

PARIS, 5 mai. — *Sucre de Orient* [illegible] 100 ; courant 100 ..; juin 100 50, juil-août 85 .., 4 derniers 78 50. — *Huile de lin* : courant 57 .., juin 57 25; juil-août 58 ..; 4 derniers 59 .. — *Spiritueux* [illegible] 86° fût c. acc. 10 k. : courant 49 75, juin 50 25, juil-août 50 75; 4 derniers 50 75 .. — *Sucres bruts sec* : disp. 53 25 à 53 50. — *Sucres blancs n° 3* : courant 61 .. juin 61 10; juil-août 61 75, 4 d'octobre 64 25. — *Sucres raffinés* 104 50 à 105 50. — *Fécules 9 marques* : courant 57 10; juin 57 50, juillet-août 59 .., 4 derniers 59 80. — *Marque Corbeil* 60 .. — *Blés* : courant 26 10; juin 24 40, juillet-août 27 10; 4 derniers 27 75. — *Seigles* : courant 16 75 juin 17 25; juillet-août 18 50; 4 derniers 19 50.

LILLE, 5 mai — Sucre indigène 88 degrés cours offert .. id. cr. 7 à 8 .. id. en pains 8 k. et 1, 99 .. Sucre numéro 3, 60 .. id. indigène n° 3 .... 3/6 nette. Graines disponibles .. .. id. courant .... id. Graines disponibles .. .. id. fin 1er qual. disponible .. .. id. 4 à livrer, premier .... id. 4 janvier .. .. id. [illegible] .. id.... 4 derniers .. .. id. prochain ....

### Marché aux huiles de Lille

*Cours préc